



## **PAPI II Blavet**

### **Programme d'actions**



Figure 1 : le Blavet en crue à Pontivy (Source : SAGE Blavet)

## Table des matières

|                                                                                                                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Fiche action n°0 : « Personnel dédié à la mise en œuvre des actions » .....                                                                                              | 3  |
| Fiche Action n°I-1. Programme de pose de repères de crue.....                                                                                                            | 4  |
| Fiche action n°I-2. Elaboration d'un système d'information du public sur le risque inondation par internet.....                                                          | 5  |
| Fiche action n° I-3. Continuer l'appui technique pour la mise en place des DICRIM pour les communes soumises à un PPRI .....                                             | 6  |
| Fiche action n°I-4. Pose de panneaux avec support pupitre.....                                                                                                           | 7  |
| Fiche action n°I-5. Mise en place d'une exposition : Comment protéger mon habitation contre les inondations ?.....                                                       | 8  |
| Fiche action n°I-6. Constitution de courbes d'endommagement servant d'outil d'aide à la quantification du coût des inondations .....                                     | 9  |
| Fiche action II-1. Mise en place d'échelles limnimétriques .....                                                                                                         | 10 |
| Fiche n°III-1. Conseil et assistance technique sur le volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).....                                                      | 11 |
| Fiche action IV-1. Etude de révision et d'extension du PPRI du Blavet.....                                                                                               | 12 |
| Fiche action n°V-1. Réalisation de diagnostics de vulnérabilité dans les habitations, les entreprises hors zone d'activité du Blavet (Pontivy/Le Sourn) et les ERP ..... | 14 |
| Fiche action n°V-2. Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises de la zone d'activité du Blavet (Pontivy/Le Sourn).....                             | 15 |
| Fiche action n°V-3. Travaux de protections individuelles pour les habitations .....                                                                                      | 16 |
| Fiche action n°V-4. Travaux de protections individuelles dans les entreprises de moins de 20 salariés.....                                                               | 18 |
| Fiche action n°V-5. Travaux de protections individuelles dans les ERP .....                                                                                              | 20 |

**Axe 0 : Mise en œuvre des actions PAPI**

**Fiche action n°0 : « Personnel dédié à la mise en œuvre des actions »**

**Objectif**

Emploi d'un ingénieur « Chargé de mission prévention des inondations » pour l'animation et la mise en œuvre du PAPI.

**Description de l'action**

L'animation du PAPI 2 Blavet nécessitera un **demi-ETP**.

Il sera donc employé sous maîtrise d'ouvrage du SMBSEIL un demi-ETP sur un poste d'ingénieur de « chargé de mission prévention des inondations » pour l'animation et la mise en place du PAPI 2 Blavet.

L'ingénieur chargé de l'animation du PAPI 2 Blavet sera également chargé de l'animation du PAPI 2 Ellé-Isole-Laïta.

La demande de subvention concerne la période allant de la labellisation du PAPI, prévue pour novembre 2022 jusqu'à l'achèvement du programme d'action prévue pour fin 2028. Cette période sera la même pour le PAPI EIL.

**Territoire concerné**

Bassin versant du Blavet

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL

**Plan de financement**

Coût global : 142 950 € TTC

- SMBSEIL : 50% ; 71 475 € TTC

- Etat (FPRNM): 50% ; 71 475 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

Depuis la labellisation du PAPI prévue pour novembre 2022 jusqu'à l'achèvement du programme d'action prévu pour fin 2028.

| 2023     | 2024     | 2025     | 2026     | 2027     | 2028     |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 22 650 € | 22 650 € | 22 650 € | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € |

**Indicateur de suivi/réussite**

**Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

**Fiche Action n°I-1. Programme de pose de repères de crue**

**Objectif**

Etablissement et mise en œuvre d'un programme complémentaire de pose de repères de crues historiques sur les bâtiments publics et les points remarquables des zones inondables du bassin versant du Blavet et de ses affluents.

**Description de l'action**

Le PAPI 1 a permis la pose de 56 repères de crue dont 54 sur le Blavet. La pose de 10 repères de crues complémentaires est prévue sur les affluents du Blavet qui traversent des zones à enjeux (2 par cours d'eau) : Le Corboulo à Saint-Aignan, le Stival à Pontivy, la Niel à Pontivy, Le Tarun à Locminé, l'Evel à Baud.

La Conception de fiches d'identification des repères de crues sera réalisée par le SMBSEIL et un prestataire sera employé pour le nivellement, la fabrication et la pose des repères de crues historiques.

**Territoire concerné**

Bassin versant du Blavet

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage et de suivi : SMBSEIL

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 10 000 € TTC  
SMBSEIL : 50% ; 5 000 € TTC  
Etat (FPRNM) : 50% ; 5 000 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

| 2023 | 2024     | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------|----------|------|------|------|------|
|      | 10 000 € |      |      |      |      |

**Indicateur de suivi/réussite**

Nombre de repères posés.

**Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

**Fiche action n°I-2. Elaboration d'un système d'information du public sur le risque inondation par internet**

**Objectif**

Une rubrique inondation sera créée dans le nouveau site internet du SMBSEIL. Elle comportera un onglet PAPI Blavet où l'historique des inondations et le travail effectué sur le Blavet depuis 2012 par les collectivités seront détaillés. Des informations sur les diagnostics de vulnérabilité chez les particuliers ainsi que les moyens de protéger son habitation seront particulièrement mis en valeur.

**Description de l'action**

Cette rubrique sera un outil pour communiquer vers les habitants, les communes et les partenaires via des supports attractifs (cartes interactives incluant les photographies et les informations sur les crues historiques).

Les particuliers pourront vérifier si leurs habitations se situent en zone inondable et s'ils sont éligibles à un diagnostic. Ils pourront ensuite s'inscrire sur la plate-forme pour bénéficier d'un diagnostic. Les habitants ayant déjà bénéficié d'un diagnostic et souhaitant réaliser des travaux subventionnés par l'Etat pourront eux aussi trouver les informations nécessaires sur les travaux éligibles à un financement. Les démarches administratives pour bénéficier des subventions pourront être effectuées via cette rubrique du site.

**Territoire concerné**

Bassin versant du Blavet

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage et de suivi : SMBSEIL
- Réalisation du site par un prestataire

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 10 000 € TTC  
SMBSEIL : 50 % ; 5 000 € TTC  
Etat (FPRNM) : 50 % ; 5 000 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

| 2023     | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|----------|------|------|------|------|------|
| 10 000 € |      |      |      |      |      |

**Indicateur de suivi/réussite**

Rubrique réalisée sur le site internet.

**Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

**Fiche action n° I-3. Continuer l'appui technique pour la mise en place des DICRIM pour les communes soumises à un PPRI**

**Objectif**

Neuf communes vont être dotées d'un PPRI sur les bassins de l'Evel et du Tarun. Suite à ce nouveau PPRI, ces communes auront l'obligation réglementaire de mettre à jour leurs DICRIM. Le SMBSEIL pourra assurer un appui technique pour la partie inondation des DICRIM.

**Description de l'action**

Lors du précédent PAPI, les 16 communes du bassin concernées par un PPRI avait leur DICRIM à jour. L'élargissement du PPRI Blavet aux bassins de l'Evel et du Tarun va contraindre de nouvelles communes à réaliser ou actualiser leur DICRIM. Le SMBSEIL apportera un appui technique à ces communes qui sont Moréac, Bignan, Locminé, Plumelin, Evellys, Moustoir'Ac, Guenin, La Chapelle Neuve, Camors.

**Territoire concerné**

Bassin versant de l'Evel et du Tarun

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage et de suivi : SMBSEIL

**Plan de financement**

Régie

**Echéancier prévisionnel**

Ces actualisations et réalisations des DICRIM seront réalisées tout au long du PAPI.

**Indicateur de suivi/réussite**

Nombre de DICRIM réalisés ou actualisés sur les bassins de l'evel et du tarun. Actualisation des DICRIM des communes situées sur le bassin Evel-Tarun.

**Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

**Fiche action n°I-4. Pose de panneaux avec support pupitre**

**Objectif**

Pose de cinq panneaux d'information sur le risque inondation sur le bassin.

**Description de l'action**

Lors du PAPI 1 Blavet il a été posé 5 panneaux d'information sur le risque inondation. 5 autres panneaux n'avaient pas pu être installés dans le PAPI 1 faute d'enveloppe financière suffisante. Ces 5 panneaux sont mis en pages et l'infographie est finalisée. Les fichiers sources sont en la possession du SMBSEIL. Les sites prévus sont : Grande Rue à Plélauff Gouarec, proche de la rue Nationale et de la salle polyvalente ; Le Sourn dans la zone d'activité - Rue Faraday ; Saint Nicolas Des Eaux à Pluméliau ; St Barthélémy - Pont Adrien.

Cette action sera la suite de l'action 1.2C du PAPI 1 Blavet.

**Territoire concerné**

Bassin versant du Blavet

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage et de suivi : SMBSEIL

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 10 000 € TTC  
SMBSEIL : 50 % ; 5 000 TTC  
Etat (FPRNM) : 50 % ; 5 000 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

| 2023     | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|----------|------|------|------|------|------|
| 10 000 € |      |      |      |      |      |

**Indicateur de suivi/réussite**

Nombre de panneaux posés

**Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

**Fiche action n°I-5. Mise en place d'une exposition : Comment protéger mon habitation contre les inondations ?**

**Objectif**

Cette exposition permettra de sensibiliser les particuliers aux solutions pour protéger leur habitation contre les inondations et les amener vers des diagnostics ou des travaux de réduction de la vulnérabilité.

**Description de l'action**

Cette exposition sera présentée dans les quatre zones à forts enjeux du bassin (Gouarec, Pontivy, Locminé, Inzinzac-Lochrist-Hennebont). Elle précèdera la prise de rendez-vous pour la réalisation de diagnostics chez les particuliers.

Une exposition de ce type a été présentée à Quimperlé par le SMBSEIL pour le PAPI Ellé-Isole-Laïta. Dans une logique de mutualisation, cette exposition sera récupérée pour le PAPI Blavet complétée par de nouveaux éléments. Des cartographies des zones à enjeux du bassin seront présentées :

- Centre-ville de Gouarec ;
- Centre-ville de Pontivy et zone commerciale de Pontivy/Le Sourn ;
- Centre-ville de Locminé ;
- Centre-ville de Lochrist et quartier de Langroix à Hennebont.

**Territoire concerné**

Bassin versant du Blavet

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : SMBSEIL

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 7 000 € TTC  
SMBSEIL : 50% ; 3 500 € TTC  
Etat (FPRNM) : 50% ; 3 500 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

Cette action sera réalisée au début du programme PAPI car elle permettra de sensibiliser les particuliers pour la réalisation de diagnostics.

| 2023    | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---------|------|------|------|------|------|
| 7 000 € |      |      |      |      |      |

**Indicateur de suivi/réussite**

Réalisation de l'exposition et présentation dans les secteurs à enjeux.



**Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

**Fiche action n°I-6. Constitution de courbes d'endommagement servant d'outil d'aide à la quantification du coût des inondations**

**Objectif**

Quantification des dommages liés aux inondations sur la commune de Locminé.

**Description de l'action**

La commune de Locminé est régulièrement soumise à des inondations et les dommages dus aux inondations sur ce secteur n'ont pas été quantifiés dans le PAPI 1.

Ce secteur est intégré dans le nouveau PPRI du Blavet morbihannais. Les côtes de crue ont donc été simulées.

Cette action du PAPI viendra permettra de calculer les dommages tangibles en fonction de 3 types de crues, T = 10 ans, T = 50 ans, T = 100 ans. La quantification des coûts pourra être utilisée dans une future AMC et donc de déterminer la stratégie de protection adéquate sur ces secteurs (individuelle ou collective). Une étude de ce type a été réalisée dans le PAPI 1 pour les secteurs de Gouarec, St Nicolas des eaux, Inzinzac-Lochrist et Hennebont.

La commune de Locminé est traversée par plusieurs cours d'eau dont les principaux sont le Tarun et le Signan. C'est sur ce dernier que les inondations sont les plus importantes. Une étude sur l'aménagement de ce cours d'eau, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Vallée du Blavet, est en cours. Des travaux hors PAPI devraient avoir lieu en 2024. Pour la prévention des inondations, ces travaux comprendront la mise en place d'une zone d'expansion de crue et le débusage d'une partie du cours d'eau.

Cette action PAPI devra prendre en compte ces nouveaux aménagements sur le Signan.

**Territoire concerné**

Secteurs de Locminé

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage et de suivi : Bureau d'étude

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 20 000 € TTC  
SMBSEIL : 50% ; 10 000 € TTC  
Etat (FPRNM) : 50% ; 10 000 € TTC

**Echéancier prévisionnel :**

| 2023 | 2024 | 2025     | 2026 | 2027 | 2028 |
|------|------|----------|------|------|------|
|      |      | 20 000 € |      |      |      |

**Indicateur de suivi/réussite**

Réalisation de l'étude

**Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations**

**Fiche action II-1. Mise en place d'échelles limnimétriques**

**Objectif**

Compléter la mise en place d'échelles limnimétriques réalisée dans le cadre du PAPI 1 Blavet sur le bassin, notamment sur les petits cours d'eau.

**Description de l'action**

Des échelles limnimétriques ont été installées sur le Blavet. Le bassin de l'Evel et du Tarun n'ont pas ou peu bénéficié de l'installation d'échelles. Le fonctionnement hydraulique de ces cours d'eau est jusqu'ici peu connu. La mise en place de ces échelles permettra de mieux connaître leurs fonctionnements hydrauliques. Il est prévu d'installer cinq échelles limnimétriques sur : le Signan, le Tarun et ses affluents.

**Territoire concerné**

Bassin versant du Blavet

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : SMBSEIL
- Un prestataire effectuera le nivellement, la fourniture et la pose.

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 10 000 € TTC  
SMBSEIL : 5 000 € TTC  
Etat (FPRNM) : 5 000 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027     | 2028 |
|------|------|------|------|----------|------|
|      |      |      |      | 10 000 € |      |

**Indicateur de suivi/réussite**

Nombre d'échelles installées sur les petits affluents qui ont jusqu'ici été peu étudiés.

### Axe 3 : Alerte et gestion de crise

## Fiche n°III-1. Conseil et assistance technique sur le volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

#### Objectif

Accompagner les collectivités pour la réalisation de leurs plans communaux de sauvegarde et la mise en place d'exercices pour les tester.

#### Description de l'action

Suite à la mise à jour des PPRI du Blavet amont et du Blavet Aval, les bassins de l'Evel et du Tarun ont été intégrés. Les communes nouvellement concernées par ces PPRI doivent réglementairement disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde. Cinq communes situées sur ce bassin ne disposent pas de PCS validé par les services de l'Etat : Réguiny, Locminé, Plumelin, Moustoir'Ac, La chapelle-Neuve. Le SMBSEIL accompagnera ces communes dans la réalisation de leur PCS.

Le SMBSEIL organisera avec les communes volontaires des exercices de gestion de crise afin de tester l'efficacité de leur PCS.

#### Territoire concerné

Bassin versant du Blavet

#### Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage et de suivi : SMBSEIL

#### Plan de financement

Coût Estimatif : Régie

#### Echéancier prévisionnel

Ces actualisations et réalisations des PCS seront réalisées tout au long du PAPI. Les exercices de gestions de crises seront eux aussi organisés durant toute la durée du PAPI.

#### Indicateur de suivi/réussite

Nombre de PCS réalisés et nombre d'exercices effectués pour les communes les plus touchées par le risque inondation.

## Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

### Fiche action IV-1. Etude de révision et d'extension du PPRI du Blavet

#### Objectif

Révision du PPRI de la vallée du Blavet avec extension aux principaux affluents de l'Oust

Le Morbihan a connu des épisodes de crue de grande ampleur au cours des vingt dernières années, notamment lors des inondations de 2000-2001 et plus récemment en février 2014. Ces crues sont à l'origine de dommages importants, pour les biens et les activités. La connaissance des zones inondables, indispensable pour renforcer la sécurité des biens et des personnes se traduit par des documents réglementaires tels que les PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) ou d'informations tels que les atlas des zones inondables. Dans le Morbihan, les conséquences des risques naturels sont essentiellement matérielles, les risques à enjeux humains sont assez peu présents.

#### Description de l'action

L'évolution du territoire, de la réglementation, des outils techniques telles que les levés LIDAR ainsi que la nécessité d'intégrer certains affluents du Blavet, sur des secteurs à enjeux non couverts par les PPRI actuels, ont conduit l'État à lancer une étude en vue de réaliser un nouveau PPRI sur le Blavet et ses affluents.

Les principaux objectifs des études techniques sont les suivants :

Actualiser les aléas, en considérant les données les plus récentes (MNT, étude des dernières crues),

Actualiser les données d'enjeux, en tenant compte des évolutions du territoire,

Étendre le périmètre du PPRI à certains affluents,

Prendre en compte les évolutions réglementaires et notamment le PGRI (cohérence hydraulique, cohérence des PPRI Oust et Vilaine aval).

Au-delà de la réalisation du PPRI, il est également impératif de travailler, en partenariat avec les collectivités, pour une meilleure prise en compte du risque dans l'aménagement, en incitant à des réflexions globales et à une appropriation des grands principes de prise en compte du risque. En particulier, le thème de la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes devra être intégré aux démarches de concertation.

#### Territoire concerné

L'étude de révision du PPRI du Blavet concerne 27 communes morbihannaises couvrant le Blavet et ses affluents (Stival, Dourric, Niel, Sarre, Signan, Tarun et Evel).

#### Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : Etat (DDTM56 avec appui de la DREAL et du CEREMA)

- Modalité de pilotage et de suivi : Etat (DDTM 56)

#### Plan de financement

Coût prévisionnel : 170 000 € TTC

Financement 100% État : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

**Echéancier prévisionnel**

Etudes : marché notifié en novembre 2017 attribué à EGIS Eau– Réalisation en cours  
Prescription fin 2022

**Indicateur de suivi/réussite**

Approbation du PPRI.

**Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**

**Fiche action n°V-1. Réalisation de diagnostics de vulnérabilité dans les habitations, les entreprises hors zone d'activité du Blavet (Pontivy/Le Sourn) et les ERP**

**Objectif**

Réalisation de diagnostics chez les particuliers, les entreprises, les ERP

**Description de l'action**

71 diagnostics ont été réalisés dans le PAPI I. Ces diagnostics ont donné lieu à des recommandations pour protéger les bâtiments contre les inondations. Cependant, une large majorité des bâtiments situés en zone inondable n'a pas encore fait l'objet de diagnostics. Les objectifs de l'action sont de poursuivre la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les particuliers sur les secteurs de Gouraéc, Pontivy, Inzinzac-Lochrist, Hennebont et de lancer la réalisation de diagnostics sur le secteur de Locminé.

Le bassin compte 2 290 enjeux bâtis. La réalisation de 50 diagnostics supplémentaires sur le bassin est donc envisageable.

Dès le lancement du PAPI, le SMBSEIL organisera des réunions publiques conjointement avec les communes concernées pour sensibiliser les habitants à la problématique des inondations. Des prises de rendez-vous pourront alors être effectuées avec les particuliers.

Ces réunions de sensibilisation du public et les diagnostics seront réalisés durant toute la durée du PAPI.

La nouvelle rubrique inondations sur le site du SMBSEIL permettra aux particuliers de se renseigner et d'effectuer des demandes de rendez-vous pour la réalisation de diagnostics.

**Territoire concerné**

Bassin versant du Blavet

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage et de suivi : SMBSEIL
- La réalisation des diagnostics sera effectuée par un bureau d'étude.

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 55 000 € TTC  
SMBSEIL : 50 % ; 27 500 € TTC  
Etat (FPRNM) : 50 % ; 27 500 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

| 2023 | 2024     | 2025 | 2026     | 2027 | 2028 |
|------|----------|------|----------|------|------|
|      | 30 000 € |      | 25 000 € |      |      |

**Indicateur de suivi/réussite**

Nombre de diagnostics réalisés.

**Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**

**Fiche action n°V-2. Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises de la zone d'activité du Blavet (Pontivy/Le Sourn)**

**Objectif**

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises de la zone d'activité du Blavet sur les communes de Pontivy et de Le Sourn.

**Description de l'action**

La zone d'activité du Blavet regroupe de nombreuses entreprises qui représentent un enjeu de plusieurs dizaines de millions d'euros. Le PAPI 1 a permis d'étudier un possible abaissement de la ligne d'eau sur ce secteur. Le scénario étudié n'a pas démontré une rentabilité de l'action.

Il a donc été décidé de prévoir des diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises afin de réduire la vulnérabilité de ce secteur. 20 diagnostics sont envisagés.

**Territoire concerné**

Zone d'activité du Blavet sur les communes de Pontivy et de le Sourn.

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage et de suivi : SMBSEIL
- La réalisation des diagnostics sera effectuée par un bureau d'étude.

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 30 000 € TTC  
SMBSEIL : 50% ; 15 000 € TTC  
Etat (FPRNM) : 50% ; 15 000 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

| 2023 | 2024 | 2025     | 2026     | 2027     | 2028 |
|------|------|----------|----------|----------|------|
|      |      | 10 000 € | 10 000 € | 10 000 € |      |

**Indicateur de suivi/réussite**

Nombre de diagnostics réalisés.

## Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

### Fiche action n°V-3. Travaux de protections individuelles pour les habitations

#### Objectif

Financement pour la mise en place de protections individuelles chez les particuliers ayant bénéficié d'un diagnostic dans le PAPI 1.

#### Description de l'action

Le PAPI I Blavet a conclu à une VAN négative pour des solutions de protections collectives sur plusieurs secteurs. Ce constat pousse vers une stratégie de mise en place de protections individuelles pour le PAPI 2.

46 diagnostics ont été effectués dans des logements dans le PAPI I sur les communes de Gouarec, Pontivy, Pluméliau, Inzinzac-Lochrist. Ces diagnostics ont permis de déterminer la stratégie et les travaux nécessaires pour chaque bâtiment.

La somme totale des travaux préconisés par les diagnostics est de 328 300 €, soit en moyenne de 7 300 € par habitation.

Dans le détail :

- Inzinzac-Lochrist : 9 diagnostics effectués. 8 habitations nécessitent des travaux.

Pour protéger les habitations de la crue de référence (janvier 2001), le coût moyen des travaux préconisés par habitation est de 12 450 €, soit un coût total de 99 600 € ;

- Pontivy : 17 diagnostics ont été effectués. 13 habitations nécessitent des travaux.

Pour protéger les habitations de la crue de référence (Type 1995), le coût moyen des travaux préconisés par habitation est de 11 000 €, soit un coût total de 143 300 € ;

- Gouarec : 15 diagnostics ont été effectués. Toutes nécessitent des travaux.

Pour protéger les habitations d'une crue centennale, le coût moyen par habitation est de 14 200 €, soit un coût total de 213 000 €.

Pour protéger les habitations d'une crue intermédiaire (type décembre 2000), le coût moyen par habitation est de 5 000 €, soit un coût total de 75 000 €. C'est cette approche qui est retenue pour protéger les habitations sur la commune de Gouarec.

- Pluméliau : 5 diagnostics ont été effectués. 4 nécessitent des travaux.

Pour protéger les habitations d'une crue centennale (4 habitations touchées), le coût moyen par habitation est de 6 600 €, soit un coût total de 26 400 €.

Pour protéger les habitations d'une crue intermédiaire (2 habitations touchées), le coût moyen par habitation est de 5 200 €, soit un coût total de 10 400 €. C'est cette approche qui est retenue pour protéger les habitations sur la commune de Pluméliau.

Hennebont : 12 diagnostics supplémentaires ont eu lieu sur la commune d'Hennebont. Cependant, les prescriptions de travaux n'ont pas été rendues car le bureau d'études et le syndicat, en accord avec la commune, attendaient le nouveau PPRI du Blavet morbihannais pour rendre leurs conclusions.

Une réunion publique sera organisée avec les collectivités locales dès le début du programme PAPI, début 2023 pour informer les particuliers des aides dont elles peuvent bénéficier suite aux diagnostics individuels. Les particuliers peuvent bénéficier de 80% de subvention pour la réalisation des travaux via le FPRNM.

#### Territoire concerné



Bassin versant du Blavet

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : Particuliers
- Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : SMBSEIL

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 328 300 € TTC  
Particuliers : 20% ; 65 660 € TTC  
Etat (FPRNM) : 80% ; 262 640 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------|------|------|------|------|------|
| X    | X    | X    | X    | X    | X    |

**Indicateur de suivi/réussite**

Réalisation des travaux.

**Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**

**Fiche action n°V-4. Travaux de protections individuelles dans les entreprises de moins de 20 salariés**

**Objectif**

Financement pour la mise en place de protections individuelles dans les entreprises ayant bénéficiés d'un diagnostic.

**Description de l'action**

Le PAPI I Blavet a conclu à une VAN négative pour des solutions de protections collectives sur plusieurs secteurs. Ce constat pousse vers une stratégie de mise en place de protections individuelles pour le PAPI 2. 18 diagnostics ont été effectués dans les entreprises dans le PAPI I sur les communes de Gouarec, Pontivy, Pluméliau, Inzinzac-Lochrist. Ces diagnostics ont permis de déterminer la stratégie et les travaux nécessaires pour chaque bâtiment.

Dans le détail :

- Inzinzac-Lochrist : 10 diagnostics ont été effectués. Les entreprises sont : deux boulangeries, une pharmacie, un ambulancier, trois restaurants, une boucherie, une banque, un magasin.

Pour protéger les entreprises de la crue de référence (janvier 2001), le coût moyen des travaux préconisés par entreprises est de 6 970 €, soit un coût total de 69 700 € ;

- Pontivy : 3 diagnostics ont été effectués. Les entreprises sont : un restaurant, une boulangerie, un cabinet d'infirmier.

Pour protéger les entreprises de la crue de référence (janvier 1995), le coût moyen des travaux préconisés par entreprises est de 9 533 €, soit un coût total de 28 600 € ;

- Gouarec : 4 diagnostics ont été effectués. Les entreprises sont : un cabinet médical, une galerie d'art, une épicerie, une boulangerie.

Pour protéger les entreprises d'une crue centennale, le coût moyen par entreprise est de 9 575 €, soit un coût total de 38 300 €.

Pour protéger les entreprises d'une crue intermédiaire (type décembre 2000), le coût moyen par entreprise est de 4 400 €, soit un total de 17 600 €. C'est cette approche qui est retenue pour protéger les habitants de la commune de Gouarec.

- Pluméliau : Un diagnostic a été effectué dans un restaurant.

Le coût pour protéger cet établissement d'une crue centennale est de 15 000 €. Pour protéger ce bâtiment d'une crue intermédiaire, le coût est de 9 500 €. C'est cette dernière approche qui est retenue pour protéger le restaurant.

Une réunion publique sera organisée avec les collectivités locales dès le début du programme PAPI, début 2023 pour informer les entreprises des aides dont elles peuvent bénéficier suite aux diagnostics individuels.

**Territoire concerné**

Bassin versant du Blavet

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : Particuliers

- Modalité de pilotage et de suivi : SMBSEIL

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 125 400 € TTC  
Entreprises : 80% ; 100 320 € TTC  
Etat (FPRNM) : 20% ; 25 080 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

| 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------|------|------|------|------|------|
| x    | x    | x    | x    | x    | x    |

**Indicateur de suivi/réussite**

Réalisation des travaux.

**Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**

**Fiche action n°V-5. Travaux de protections individuelles dans les ERP**

**Objectif**

Financement pour la mise en place de protections individuelles pour les ERP ayant bénéficiés d'un diagnostic.

**Description de l'action**

Le PAPI I Blavet a conclu à une VAN négative pour des solutions de protections collectives sur plusieurs secteurs. Ce constat pousse vers une stratégie de mise en place de protections individuelles pour le PAPI 2. 8 diagnostics ont été effectués dans les entreprises dans le PAPI I sur les communes de Gouarec, Pontivy, Pluméliau, Inzinzac-Lochrist. Ces diagnostics ont permis de déterminer la stratégie et les travaux nécessaires pour chaque bâtiment.

Dans le détail :

- Inzinzac-Lochrist : 1 diagnostics a été effectué dans un club sportif. Compte tenu de la faible vulnérabilité du lieu. Il n'est pas envisagé de donner suite au diagnostic.

- Pontivy : 1 diagnostics ont été effectués dans une auberge de jeunesse. La mairie a déjà entrepris des aménagements dans cet établissement et ne compte pas en réaliser d'autres.

- Gouarec : 5 diagnostics ont été effectués. Les ERP sont : 2 salles associatives, une polyvalente, une école publique, un Camping.

Pour protéger les ERP d'une crue intermédiaire (type décembre 2000), le coût moyen par ERP est de 9 460 €, soit un total de 47 300 €.

- Pluméliau : Un diagnostic a été effectué dans l'office de tourisme. Le coût pour protéger ce bâtiment d'une crue intermédiaire est de 900 €.

Une réunion publique sera organisée avec les collectivités locales dès le début du programme PAPI, début 2023 pour informer les entreprises des aides dont elles peuvent bénéficier suite aux diagnostics individuels.

**Territoire concerné**

Bassin versant du Blavet

**Modalité de mise en œuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action : Particuliers
- Modalité de pilotage et de suivi : SMBSEIL

**Plan de financement**

Coût Estimatif : 48 200 € TTC

Collectivités : 60% ; 28 920 € TTC

Etat (FPRNM) : 40 % ; 19 280 € TTC

**Echéancier prévisionnel**

| 2023                                | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|
| x                                   | x    | x    | x    | x    | x    |
| <b>Indicateur de suivi/réussite</b> |      |      |      |      |      |
| Réalisation des travaux.            |      |      |      |      |      |